

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
RÉGION DU NORD  
\*\*\*\*\*  
DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE NGONG  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
BÉNOUÉ DIVISION  
\*\*\*\*\*  
NGONG COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL COMMITTEE  
OF TENDERS BOARD

DÉCISION N°09/D/C-NG/SG/ST/CIPM/2024 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION  
D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT N°006/AONO/C-NG/SG/ST/CIPM/2024 DU 02 FÉVRIER 2024 LANCÉ EN PROCÉDURE  
D'URGENCE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DU TRONCON DJEFATOU-EP  
KAREWA PAR LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART, DANS LA COMMUNE DE NGONG,  
DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG, AUTORITÉ CONTRACTANTE,**

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°373/CAB /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau Code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;  
Vu la décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 portant constatation des Commissions Internes de Passation de Marchés dans certaines Communes ;  
Vu la Lettre Circulaire N°005/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant mesures transitoires consécutives à la publication du nouveau code des marchés publics ;  
Vu la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et autres Entités publiques pour l'Exercice 2024  
Vu le rapport de la sous-commission d'analyse relative à la demande d'appel d'offre ouvert N°006/AONO/C-NG/SG/ST/CIPM/2024 du 02 février 2024 lancé en procédure d'urgence relative aux travaux d'entretien routier du tronçon Djefatou-EP Karewa par la construction des ouvrages d'art, dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;  
Vu la lettre N° 009/L/C-NG/SG/ST/CIPM/2024 du 21/03/2024 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngong ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** La lettre commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

N°	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
01	RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DU TRONCON DJEFATOU-EP KAREWA PAR LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART DANS LA COMMUNE DE NGONG	SOCIETE SAHEL INGENIEUR CONSEIL B.P 881 GAROUA TEL : 699 99 28 04/677 18 58 64	VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENTQUATRE-VINGT-NEUF (22 992 689) FRANCS CFA	TROIS (03) MOIS

**Articles 2 :**

- 1) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la Lettre Commande y afférente et notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



**AMPLIATIONS**

- MINMAP/YAOUNDÉ
- ARMP/NO
- PRÉSIDENT-CIPM/C-NG
- ATTRIBUTAIRES
- CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
RÉGION DU NORD  
\*\*\*\*\*  
DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE NGONG  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
BÉNOUÉ DIVISION  
\*\*\*\*\*  
NGONG COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL COMMITTEE  
OF TENDERS BOARD



COMMUNIQUÉ N°09/C/C-NG/SG/ST/CIPM/2024 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°006/AONO/C-NG/SG/ST/CIPM/2024 DU 02 FÉVRIER 2024 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DU TRONCON DJEFATOU-EP KAREWA PAR LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART, DANS LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG COMMUNIQUE :

Par décision N°09/D/C-NG/SG/ST/CIPM/2024 du 26 MARS 2024 2024, l'Entreprises ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offre suscité :

N°	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DÉLAI DE LIVRAISON
01	RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DU TRONCON DJEFATOU-EP KAREWA PAR LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART DANS LA COMMUNE DE NGONG	SOCIETE SAHEL INGENIEUR CONSEIL B.P 881 GAROUA TEL : 699 99 28 04/677 18 58 64	VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENTQUATRE-VINGT-NEUF (22 992 689) FRANCS CFA	TROIS (03) MOIS

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les **sept (07) jours** qui suivent, sous peine d'annulation, au Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong pour l'établissement du projet de la Lettre Commande y afférente. Passé ce délai, l'Autorité contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires qui ne sont pas retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

- AMPLIATIONS
- MINMAP/YAOUNDÉ
  - ARMP/NO
  - PRÉSIDENT-CIPM/C-NG
  - ATTRIBUTAIRES
  - CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE

